

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du mardi 31 mars 2009.

L'an deux mil neuf et à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 27 mars 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, M. LEPEE Eric (arrivé à 21h10), Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : M. LEPEE Eric (arrivé à 21h10)

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme TROUSSEL Madeleine

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

I) ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES :

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise CALAIS à Plombières lès Dijon afin d'agrémenter les différents hameaux de la commune à savoir : achat de végétaux (arbres et arbustes) et plantation pour un montant total HT de 4072.09 €, soit 4510.98 € TTC.

Etant précisé qu'un projet complémentaire de plantation est à l'étude pour l'an prochain.

II) CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TONTE :

Le Conseil municipal étudie les quatre devis reçus et s'étonne des importants écarts entre ceux-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de confier les travaux de tonte de divers pâtis communaux à l'entreprise la moins disante à savoir Bertrand DOREY à Saint-Euphrône pour un montant de 614.55 € HT soit 735 € TTC pour la réalisation de 7 tontes.

III) CONVENTION : MAIRIE DE MILLERY –ASSOCIATION AUXOIS NORD SERVICE :

Le Conseil municipal prend connaissance de l'offre de convention proposée par l'association AUXOIS NORD SERVICE.

Le coût horaire d'une intervention est de 15.75 € + 0.80 € de forfait mobilité = 16.55 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de convention et donne pouvoir au maire pour signer cette dernière à raison d'une heure de ménage hebdomadaire dans les locaux de la mairie.

Questions et informations diverses :

- La Commune ne dispose toujours que d'un seul agent vert, Michel ROLLAND n'a pas repris le travail et n'est plus remplacé.

- L'entreprise Equip'buro installera le nouveau mobilier dans la salle du conseil le 6 avril prochain.

- La chambre d'agriculture communique : dans le cadre des « ...dégâts corbeaux, blaireaux, renards et ragondins ...si certains de vos administrés se plaignent de dégâts éventuels de ces animaux, nous vous encourageons vivement à les orienter auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt au 03.80.68.30.00, qui est seule habilitée à mandater un louvetier... ». Vous pouvez contacter la mairie pour plus de précisions.

Mégadécharge : Tribunal administratif ; requête en référé, audience le 31.03.09 à 14h00

Réunion SIAEPA le 1^{er} avril à laquelle se rendra Melle Adeline POULAIN.

Séance levée à 22 heures